



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de l'Île-de-France

Affaire suivie par : Bertrand TRIBOULOT  
Service : Service régional de l'archéologie  
Tél. : 01.56.06.51.85  
courriel : bertrand.triboulot@culture.gouv.fr

Ref : SRA/2024  
P. J. : Carte des zones archéologiques

Le directeur régional  
des affaires culturelles d'Île-de-France

à

Direction départemental des territoires  
Service de l'urbanisme des territoires  
Unité planification / SUT / UP  
35 rue de Noailles  
BP 1115  
78011 VERSAILLES

Paris, le 19 janvier 2024



**Objet :** élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de ~~Bois-d'Arcy~~ <sup>PLAISIR</sup> (78)  
**P.J. :** Carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup> avec report des zones de sensibilité archéologique

Par courrier, reçu au Service régional de l'archéologie le 17 janvier 2024, vous m'avez interrogé sur l'existence de sites archéologiques à Plaisir (Yvelines), en vue de l'élaboration du PLU.

Lors de l'élaboration de ce P.L.U., il sera **nécessaire** d'indiquer dans le rapport de présentation la présence de zones de sensibilité archéologique sur le territoire de la commune et leur inscription dans les documents graphiques du P.L.U. en application de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme. Ces zones en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et de l'inventaire dit « *Carte archéologique nationale* » sont représentés sur la carte jointe en annexe (article L.5522-5 du code du Patrimoine).

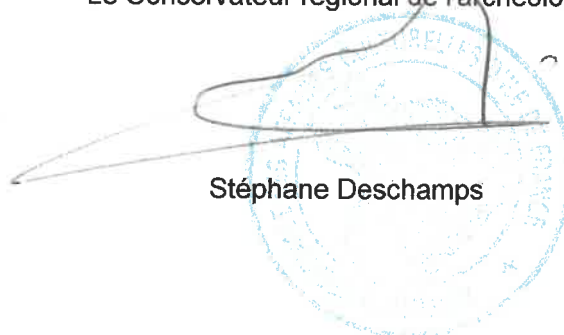
Cependant, j'attire votre attention sur le fait que cet élément de réponse ne reflète qu'un état actuel de la recherche, et ne présume en rien de l'absence de vestiges dans une zone n'ayant pas encore fait l'objet de reconnaissances archéologiques.

D'autre part, l'article R.523-1 du Code du Patrimoine, stipule que "*Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement.*"

Dans ce but, il appartient au service instructeur d'une demande d'aménagement de saisir le préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles / Service régional de l'archéologie) en transmettant un descriptif complet des travaux projetés. Le préfet de région pourra alors édicter les prescriptions nécessaires, à savoir la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi d'une fouille éventuelle, ou bien la conservation du site.

Enfin, pour tout dossier et sur l'ensemble du territoire communal, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L.531-14 du code du patrimoine) à savoir : déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

Le Préfet de région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

INVENTAIRE  
ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DES YVELINES

PLAISIR

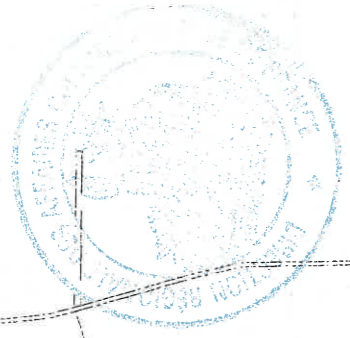
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

instruction au 26/07/2006

Porter à connaissance - Découvertes proposées à l'inscription

Description succincte	Datation	Nom du site / adresse	Code SADY
Eglise paroissiale	Moyen Age Epoque moderne	Eglise Saint-Pierre, Place Saint-Pierre	H 02
Chapelle disparue	Moyen Age Epoque moderne	Chapelle Sainte-Apolline, Bois de Sainte Apolline	H 03
Enclos fossoyé quadrangulaire, Occupation antique	Antiquité / haut empire Antiquité	Les Bretéchelles	H 04
Abbaye puis prieuré	Haut Moyen Age Moyen Age	Abbaye / Prieuré Notre-Dame, Mairie de Plaisir	H 05
Etablissement médiéval associé à une motte castrale	Moyen Age	"Camp romain", Bois de Sainte Apolline	H 06
Ferme fortifiée	Moyen Age Epoque moderne	Ferme des Ebisoires, Rue Paul Langevin	H 08
Enclos fossoyé	Indéterminé Age du Fer	Bois de la Grande Croix	H 09
Enceinte complexe	Indéterminé Age du Fer	Les Soixante-Sept (M. de Thiverval) H04	





**Yvelines 78**  
CONSEIL GÉNÉRAL

**SADY**

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
SERVICES DU DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE LA CULTURE ET DES SPORTS

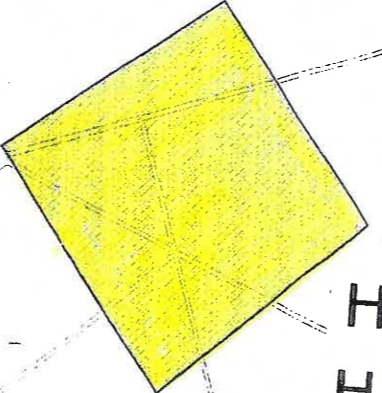
**SERVICE ARCHÉOLOGIQUE  
DÉPARTEMENTAL  
DES YVELINES**

Le Pas du Lac - 2, avenue de Lunca - 7180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
Téléphone : 01 61 37 36 30 - Télécopie : 01 30 43 58 95

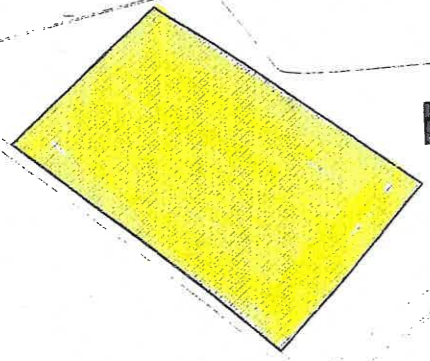
**LISTE DES SECTEURS ARCHÉOLOGIQUES DE LA COMMUNE  
DE PLAISIR CONNUS AU 26/07/06**



H 02  
H 05



H 03  
H 06



H 09



H 02  
H 05

H 08

H 04

H 04 Cne de Thiverval

